

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 397

17 mars 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| 4sigma (Luxembourg) Sàrl | 19022 | Magnétique S.à r.l. | 19025 |
| AlexanderPlatz D4 Luxembourg S.à r.l. | 19020 | Matroplex Trading and Investments S.A. | 19056 |
| Altrotech S.A. | 19045 | Medstead Luxco S.à r.l. | 19014 |
| Arsinoe S.A. | 19020 | Modastyling Investments S.A. | 19033 |
| BDC Broadband Data Communication S.A. | 19018 | Modastyling Investments S.A. | 19033 |
| Benelux Carrelages Sàrl | 19015 | MTL S.A. | 19020 |
| Bianchi 1770 Group S.A. | 19037 | Naftex Holding S.A. | 19026 |
| Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l. | 19027 | Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l. ... | 19014 |
| Brado S.A. | 19032 | Photo Station S.A. | 19019 |
| Cameron International S.A. | 19022 | Porte Defense HPY S.à r.l. | 19054 |
| Capital Management S.A. | 19017 | PORTIXOL Holding S.à r.l. | 19027 |
| Cosmopolitan Holding S.A. | 19013 | Prada Finance S.à r.l. | 19045 |
| Cosmopolitan Holding S.A. | 19014 | Promoin S.A. | 19022 |
| Deer Investments S.A. | 19037 | Racing Competitions and Management In- ternational S.A. | 19033 |
| Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l. | 19019 | Red Rice Holding S.A. | 19018 |
| Equity Holding S.A. | 19034 | Saruman S.à r.l. | 19026 |
| Eurasia Capital S.A. | 19015 | Société de Location de Bâteaux de Plaisan- ce - SO.LO.BAT. S.A. | 19033 |
| Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques | 19045 | Sovitec Group S.A. | 19021 |
| Fersa S.A. | 19034 | Stirpo Participations S.A. | 19022 |
| Fesbo S.A. | 19034 | Strateteq International S.A. | 19021 |
| Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. .. | 19037 | Sualc S.à r.l. | 19034 |
| Finance & Building Europe S.A. | 19048 | S.V.R. S.A. | 19032 |
| Gil Auto Lux S.A. | 19045 | Tacomere Invest S.A. | 19027 |
| Grossfeld S.A. | 19021 | Tacomere Invest S.A. | 19032 |
| Heisenberg Finance S.A. | 19017 | Tandro S.A. | 19013 |
| Hines AlexanderPlatz D4 Luxembourg 1 S.à r.l. | 19020 | TCW GEM VI Euro CDO S.A. | 19016 |
| Hutchison Ports Investments S.à r.l. | 19052 | The Pyg S.à r.l. | 19019 |
| Ironsteel S.A. | 19026 | Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU Member) S. à r.l. | 19017 |
| Jamalux SA | 19010 | Trimerson Participations S.A. | 19032 |
| Krisman S.A. | 19016 | Unitex S.A. | 19025 |
| Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l. | 19018 | Unitex S.A. | 19026 |
| Lombard International Assurance S.A. ... | 19021 | Waldin Corp S.à r.l. | 19035 |
| | | Watticht Holding S.A. | 19018 |

Jamalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.598.

STATUTS

L' an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JAMALUX S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra en outre investir en immeubles, vendre ces immeubles, les hypothéquer, les mettre en valeur et les louer.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale.

En général, la Société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment, lorsque des clauses devenues sans objet y figurent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courrier ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courrier ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à neuf (9) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Le comparant précité, a souscrit la totalité des trois cent cinquante (350) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Pierre Berna, président, précité
 - b) Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site
 - c) Madame Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange - sur - Mess, 25, route des 3 Cantons
2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch
3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la Société est autorisé à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.
5. L'adresse de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Berna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 91, case 3. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007018755/208/172.

(070011646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Tandro S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.554.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 décembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2006, volume 540, folio 26, case 5:

Première résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007017735/231/23.

(070011307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

—
Constituée le 27 août 1990 par-devant M^e Martine Weinandy matricule 1990 40 11617

Le bilan au 31 décembre 2003, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COSMOPOLITAN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017734/2088/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.804.

—
Constituée le 27 août 1990 par-devant M^e Martine Weinandy matricule 1990 40 11617

Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COSMOPOLITAN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017738/2088/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.551.

—
Extrait de la décision des associés adoptée le 13 décembre 2006

Conformément à la cession de parts sociales du 13 décembre 2006, MARAIS HOLDING S.à r.l., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.550, a vendu 400 parts sociales Class A détenues dans la Société à MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.367.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé MATTERHORN CAPITAL EUROPE S.A., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

PARIS 10&12 RUE DU PARC ROYAL S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007017759/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Medstead Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

—
1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 5 décembre 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CANDOVER PARTNERS LIMITED, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CANDOVER PARTNERS LIMITED établie 20, Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume Uni, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

2. Il résulte de la décision de l'Associé Unique tenue au siège social de la Société MEDSTEAD LUXCO S.à r.l. en date du 6 décembre 2006 que l'associé a pris les décisions suivantes:

Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 6 décembre 2006.

- CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège au 20, Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume Uni, en tant que Gérant B de la société.

- Madame Tian Tan, née le 3 septembre 1953 à Johore, Malaisie, avec adresse au 28 Norland Square, Londres, W11 4PV, Royaume Uni, en tant que Gérant B de la société.

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDSTEAD LUXCO S.à r.l.

MANCOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007017756/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.488.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de EURASIA CAPITAL S.A., une société anonyme régie par le droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.488 (la «Société»), qui s'est tenue au siège social de la Société le 28 décembre 2006, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. de leur fonction d'administrateurs ont été acceptées avec effet au 28 décembre 2006.

2. En remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Messieurs Paul van Baarle, Jorge Pérez Lozano et Robert Jan Schol, tous trois demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été élus administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

J. W. van Koeverden Brouwer / R. J. Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007017783/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Benelux Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 7, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 90.878.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Herr Frank Herres, Diplom - Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Auf Dorheck 19.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, folgendes zu beurkunden:

Der Komparent ist alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BENELUX CARRELAGES, S.à r.l., mit Sitz in L-6719 Grevenmacher, 7, rue du Centenaire, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 90.878, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain Tholl, mit Amtssitz in Mersch, am 15. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 1. März 2003, und deren Statuten seither nicht abgeändert wurden.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt der Komparent, dass die Gesellschaft BENELUX CARRELAGES, S.à r.l., mit sofortiger Wirkung als aufgelöst zu betrachten ist und dass die Auflösung gemäss den Rechten des Anteilnehmers vollzogen wurde.

Der Komparent hat Kenntnis über die Finanzlage der Gesellschaft und übernimmt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen, bekannt und unbekannt.

Dem Geschäftsführer, Herrn Frank Herres vorgeannt, wurde für die Ausübung seines Amtes Entlast erteilt.

Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während fünf (5) Jahren von dem Gesellschafter Herrn Frank Herres vorgeannt, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Herres, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 62. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018647/5770/36.

(070011818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

TCW GEM VI Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.570.

EXTRAIT

Il résulte décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de TCW GEM VI EURO CDO S.A., une société anonyme régie par le Droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.570 (la «Société»), qui s'est tenue au siège social de la Société le 21 décembre 2006, que:

1. Les mandats de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer administrateurs de la Société avec effet au 21 décembre 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Messieurs Paul van Baarle, Jorge Pérez Lozano et Robert Jan Schol, tous trois demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été réélue commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

J.-W. van Koeverden Brouwer / R. J. Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007017810/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Krisman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 61.450.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017811/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05795. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Capital Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 24.835.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007018066/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06364. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Tri Investments European Residential Property Fund (EU Member) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.049.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 janvier 2007 que l'associé a accepté:

- la démission de Jan Willem van Koevorden Brouwer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- la nomination de Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007017813/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Heisenberg Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.215.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017815/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06509. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

BDC Broadband Data Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.057.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017817/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06622. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2006

L'associé unique accepte les démissions de M. Alexis Kamarowsky et de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à partir du 29 décembre 2006.

Par conséquent, l'associé unique prend note qu'il n'y a plus de gérants de catégorie B.

Jusqu'à ce qu'un nouveau gérant de classe B soit nommé, il n'y a plus de distinction de classes, le conseil de gérance se composant ainsi de M. Ranjit Kohli et de M. George King.

A Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007017843/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.639.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017821/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06604. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Watticht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 48.060.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 421 du 27 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour WATTICHT HOLDING S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007018070/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06770. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Photo Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.964.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 774 du 19 octobre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 mai 2001, acte publié au Mémorial C no 1174 du 15 décembre 2001.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour PHOTO STATION S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018072/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06333. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Dépôt MANGEN ET KRACK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.

R.C.S. Luxembourg B 25.916.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018071/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

The Pyg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 103.902.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018074/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

AlexanderPlatz D4 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018075/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04111. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Hines AlexanderPlatz D4 Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018076/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04064. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

MTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 88.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2007018077/231/14.

(070011300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Arsinoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 54.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 janvier 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
M. Goeres

Référence de publication: 2007018079/231/14.

(070011303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 75.718.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 640 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GROSSFELD S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018087/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06242. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018080/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06044. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Strateteq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.030.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018081/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06409. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018082/1767/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04096. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007018083/1317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02388. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Promoin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 64.698.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018084/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06415. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

4sigma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 76.518.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007018085/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05394. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Stirpo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.588.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit du Panama SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à PO Box 6-1014, El Dorado, City of Panama, Republic of Panama, (inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 24.753)

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss,

en vertu d'un pouvoir général sous seing privé, datée du 29 novembre 2005.

2. Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, en son nom personnel.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STIRPO PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|----------|
| 1. SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, deux cent quarante-cinq actions | 245 |
| 2. Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, cinq actions | <u>5</u> |
| Total: deux cent cinquante actions | 25 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 32%, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant le 31 décembre 2011:

a) Monsieur Stéphane Best, employé privé, né à Thionville (France) le 11 mars 1976, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.

b) Madame Josiane Weber, employée privée, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.

c) Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 10 octobre 1973, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant le 31 décembre 2011:

La société BAKER & NORTON FIDUCIAIRE, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.907.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 14, case 2. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007018735/220/146.

(070011562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Unitex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018086/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02915. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Magnétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 110.342.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007018088/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018090/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Unitex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018091/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02913. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Naftex Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 50.770.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018093/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06047. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Ironsteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 44.525.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018095/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06186. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018101/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06192. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Tacomer Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 46.707.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018104/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06390. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

PORTIXOL Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.587.

STATUTES

In the year two thousand six, on the 20 day of December.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Jan-Peter Pärson, residing in Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Sweden, (Name, address),

duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated December 20, 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is PORTIXOL HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the members' general meeting or of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on May 1st and ends on April 30th of the next year.

Art. 16. Every year on April 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on April 30th, 2007.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Jan-Peter Pärson, residing in Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Sweden.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.-.

Resolutions of the Sole Member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of category A/B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Manager A:

1. Mr Jan-Peter Pärson, residing in Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Sweden. (Name, address)

Manager B:

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

They may be re-elected.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by an French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, known to the notary by his surnames, name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du prédit document:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jan-Peter Pärson, directeur général, demeurant à Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Suède, ici représenté par Monsieur Guy Hornick, «maître en sciences économiques», avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 décembre 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de PORTIXOL HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 avril, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 avril 2007.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jan-Peter Pärson, directeur général, demeurant à Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Suède.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions de l'Associé Unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de catégorie A/B, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant A:

1. Monsieur Jan-Peter Pärson, directeur général, demeurant à Fagelsangsgatan 9, S-260 40 Viken, Suède,

Gérant B:

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent.

Signé: G. Hornick, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007018748/208/229.

(070011560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 111.868.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018107/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Tacomer Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 46.707.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018111/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Trimerson Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 63.313.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018115/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Brado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 89.970.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 juillet 2006

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Nicolay en qualité d'Administrateur.

- L'Assemblée a nommé, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, DIRECTOR, S.à r.l., une société dont le siège social est situé au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Le mandat de DIRECTOR, S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007018264/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Modastyling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.479.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018120/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Modastyling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.479.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018130/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 80.605.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018133/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05096. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.743.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018137/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07176. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 68.877.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018140/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05087. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Sualc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.697.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour SUALC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007018141/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07177. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Fersa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.559.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour FERSA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018143/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07178. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Fesbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.560.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour FESBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018144/1276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07673. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Waldin Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.592.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 décembre 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 décembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de WALDIN CORP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme dit-est, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| 1. MONEGATE HOLDING S.A., préqualifiée, cinquante (50) parts sociales, | 50 |
| 2. INTERGEM HOLDING S.A., préqualifiée, cinquante (50) parts sociales, | 50 |
| Total: cent parts sociales (100). | 100 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

La société est valablement engagée par la signature unique d'un des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 14, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007018733/220/116.

(070011582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Bianchi 1770 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.198.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour BIANCHI 1770 GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018145/1276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07682. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 90.331.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018146/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05086. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Deer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.586.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., ayant son siège social au 6, place des Eaux Vives, CH-1207, Genève, Suisse, agissant en tant que délégué de CLOSE TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social au PO Box 1034 GT, Harbour place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, premier Trustee de THE DEER TRUST,

ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 18 décembre 2006,

2. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre ou tout autre instrument, sous toute forme, convertible en actions de la société, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles ou tout autre instrument, sous toute forme, convertible en actions, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est enfin autorisé à émettre toute autre forme d'instruments financiers convertibles en actions de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en EUR |
|--|------------------|-----------------------------------|
| 1. CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., agissant en tant que délégué de CLOSE TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED, premier Trustee de THE DEER TRUST, préqualifiée | 3.099 | 30.990 |
| 2. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé | 1 | 10 |
| Totaux: | 3.100 | 31.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio Tonelli est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., having its registered office at 6 Place des Eaux Vives, CH-1207, Geneva, Switzerland, acting as delegate of CLOSE TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED, having its registered office at PO Box 1034 GT, Harbour place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, the Original Trustee of THE DEER TRUST

duly represented by Mrs Vania Baravini, private employee, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 18, 2006,

2. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of DEER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten Million Euro) to be divided into 1.000,000 (one Million) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 20, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form or any other instrument, in whatever form, convertible into shares of the company, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants or any other instrument, in whatever form, convertible into shares can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Finally, the board of directors is authorized to issue any other financial instruments convertible into shares of the company.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of June, at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

| Subscribers | Number of shares | Amount subscribed to and paid up in EUR |
|---|------------------|---|
| 1. CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., acting as delegate of CLOSE TRUSTEES (CAYMAN) LIMITED, Original Trustee of THE DEER TRUST, prequalified | 3,099 | 30,099 |
| 2. Mr Reno Maurizio Tonelli, prenamed | 1 | 10 |
| Total: | 3,100 | 31,000 |

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,900.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliqués», born on September 28, 1948 in Luxembourg, residing professionally in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», born on January 12, 1955 in Cesena (FO), Italy, residing professionally in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Reno Maurizio Tonelli has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: V. Baravini, R.-M. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007018751/208/396.

(070011558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Gil Auto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 95.956.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018149/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Altrotech S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 49.925.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018151/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05084. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques, Société Anonyme.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 109.537.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007018211/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01760. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Prada Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.572.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRADA S.P.A., an Italian public limited liability holding company, having its corporate seat at 28, Via Fogazzaro, Milan, Italy (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr. Jean-Luc Schaus, Attorney at law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on December 20, 2006.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared and requested the undersigned notary to state:

1) That it is the Sole Shareholder PRADA FINANCE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84572, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on November 7, 2001, published in the Mémorial C, number 410 of March 14, 2002 and whose Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on December 20, 2004, published in the Mémorial C, number 437 of May 11, 2005.

2) That the share capital of the company is fixed at fourteen thousand euro (14,000.- EUR) represented by one hundred (100) ordinary shares and twelve (12) cumulative preferred shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

3) After this had been set forth, the appearing party, representing the whole corporate capital, has taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder declares that earlier on December 21, 2006, PRADA PARTICIPATION, S.à r.l., a former subsidiary of the Company, has been liquidated. PRADA PARTICIPATION, S.à r.l. was the holder of twelve (12) shares of the Company.

Thus the Sole Shareholder declares that it cancels these twelve (12) shares of the Company and decides to reduce the capital of the Company from its current amount of fourteen thousand euro (14,000.- EUR) to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) fully paid up shares of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder declares that the closing financial statement of the Company for the period from February 1, 2006 through December 20, 2006 is approved. It acknowledges the closing financial statement of PRADA PARTICIPATION, S.à r.l. for the same period. The Company resolves to dissolve the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder decides to appoint itself as liquidator of the Company.

Third Resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company, and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time.

The Sole Shareholder further declares that it shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any lawyer of Loyens Winandy, Luxembourg, in order to complete any post-closing formalities as the case may be.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PRADA S.P.A., une société anonyme de droit Italien ayant son siège social à 28, Via Fogazzaro, Milan, Italie (l'Associée Unique),

dûment représentée par Maître Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'elle est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée PRADA FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (la Société), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84572, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 410 du 14 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 437 du 11 mai 2005.

2) Que le capital social de la société est fixé à quatorze mille euros (14.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires et douze (12) parts sociales privilégiées cumulatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique déclare que plus tôt dans la journée du 21 décembre 2006, PRADA PARTICIPATION, S.à r.l., une filiale de la Société, a été liquidée. PRADA PARTICIPATION, S.à r.l. détenait douze (12) parts sociales dans la Société.

Dès lors, l'Associée Unique déclare qu'elle annule ces douze (12) parts sociales de la Société et décide ainsi de réduire son capital social pour le porter de son montant actuel de quatorze mille euros (14.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique déclare que le compte de clôture de la Société pour la période du 1^{er} février 2006 jusqu'au 20 décembre 2006 est approuvé. Elle prend acte du compte de clôture de PRADA PARTICIPATION, S.à r.l. pour la même période. L'Associée Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat.

L'Associée Unique décide de se nommer elle-même en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique, en sa capacité d'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et assumera toutes les dettes (le cas échéant) de la Société, et en particulier celles cachées et inconnues au moment présent.

L'Associée Unique déclare par ailleurs qu'elle exécutera, enregistrera ou entreprendra toute autre action requise aux fins d'assurer le transfert à son profit de tous les actifs et/ou de toutes les dettes existantes (le cas échéant) de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide par ailleurs que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est close.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide que décharge est donnée à tous les gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide que les comptes, documents et registres de la Société seront gardés durant une période de cinq ans au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associée Unique décide enfin de nommer tout avocat de Loyens Winandy, Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités postérieures au présent acte le cas échéant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Schaus, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31 CS, fol. 22, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007018690/212/126.

(070011863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.597.

— STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société dénommée DANUBE VENTURE LIMITED, avec siège social à Trinity Chambers, PO BOX 4301, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro 1067408,

ici représentée par la société luxembourgeoise dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Luca Gallinelli et Mme Vincenta Falzetti, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2006.

2. Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), et résidant à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

Ladite procuration restera annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de FINANCE & BUILDING EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même,

ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs, et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déférées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier juillet de chaque et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 2^{ème} lundi du mois de décembre de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} lundi du mois de décembre 2007 à 11.30 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

| | |
|--|----------|
| La société DANUBE VENTURE LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions | 309 |
| Mr. Luca Gallinelli, préqualifié, une action | <u>1</u> |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.600.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Virgilio Ranalli, né à Rome (Italie), le 16 avril 1970, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, Administrateur,

- Monsieur Eliseo Graziani, né à Castellanza (VA) Italie, le 13 janvier 1971, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, Administrateur,

- Monsieur Michele Amari, né à Rome (Italie), le 3 juin 1972, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, Administrateur.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007

3. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n ° 112.813, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 19-21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gallinelli, V. Falzetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 85, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007018753/208/229.

(070011644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 2nd November of 2000, inscribed at the Luxembourg trade register, section B under number 78.743, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, n° 365, page 17482, of 17th May of 2001.

To this end, there appear:

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., registration number: B 73.153, 7, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg, owner of 300 parts;

HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., registration number: B 116.642, 7, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg owner of 200 parts.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal. Which will remain here annexed.

The proxy-holder requests the notary to act that:

I.- All the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To allow the payment of interim dividends by the shareholders.

2) To amend article 16 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the Partners unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to allow the payment of interim dividends by the shareholders

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 16 of the Articles of Incorporation and to give it the following wordings:

« **Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au RCS section B n° 78.743, constituée par acte du 2 novembre 2000, publié au Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, n° 365, page 17482, du 17 mai 2001.

A cette fin, comparaissent:

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., Numéro d'immatriculation: B 73.153, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, propriétaire de 300 parts;

HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Numéro d'immatriculation: B 116.642, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, propriétaire de 200 parts,

Ici représentées par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations ci-annexées.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Permettre le paiement d'acomptes sur dividendes par les associés.
- 2) Modifier l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de permettre le paiement d'acomptes sur dividendes par les associés.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2006, vol. 438, fol. 65, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007018952/242/111.

(070012325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Porte Defense HPY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.314.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HB CAYMAN LIMITED., a company with its registered office in Cayman Islands,
- 2) PB CAYMAN LIMITED, a company with its registered office in Cayman Islands,
- 3) YB CAYMAN LIMITED, a company with its registered office in Cayman Islands,
- 4) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

all here represented by Mr. Christophe Gammal, economist, with professional address at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

by virtue of four proxies given in the Cayman Islands and in Delaware on December 19, 2006.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub 1) to 3) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l. R.C.S. B Number 72.314, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of IMBONATI F pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28th October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1013 of 30th December, 1999.

- The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated July 13, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 16 of January 4, 2002.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby HB CAYMAN LIMITED, prenamed, transfers the two hundred and eighty-six point forty (286.40) shares it owns in the Company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

PB CAYMAN LIMITED, prenamed, transfers the one hundred and thirty-eight point twenty (138.20) shares it owns in the Company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

YB CAYMAN LIMITED, prenamed, transfers the seventy-five point forty (75.40) shares it owns in the Company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the Company by its present managers.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l. declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it approves the last corporate accounts as on July 31, 2006.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) HB CAYMAN LIMITED, une société avec siège social aux Iles Cayman,
- 2) PB CAYMAN LIMITED, une société avec siège social aux Iles Cayman,
- 3) YB CAYMAN LIMITED, une société avec siège social aux Iles Cayman,
- 4) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données aux Iles Cayman et au Delaware, le 19 décembre 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub 1) à 3) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l., R.C.S. B Numéro 72.314, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de IMBONATI F par acte du notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1013 du 30 décembre 1999.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 16 du 4 janvier 2002.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes HB CAYMAN LIMITED, préqualifiée, cède les deux cent quatre-vingt-six virgule quarante (286,40) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes PB CAYMAN LIMITED, préqualifiée, cède les cent trente-huit virgule vingt (138,20) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes YB CAYMAN LIMITED, préqualifiée, cède les soixante-quinze virgule quarante (75,40) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par les gérants de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société PORTE DEFENSE HPY, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- Elle approuve les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 juillet 2006.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 32, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007019359/230/116.

(070012681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de MATROPLEX TRADING AND INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par le Droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.998 (la «Société»), qui s'est tenue au siège social de la Société le 10 janvier 2007, que:

1. Les mandats de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer, étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer administrateurs de la Société avec effet au 10 janvier 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Messieurs Paul van Baarle, Jorge Pérez Lozano et Robert Jan Schol, tous trois demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été réélue commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

J.-W. van Koeverden Brouwer / R. J. Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007017804/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.